

Programme et inscription des **Vacances d'été 2024**

Quistinic - **du 05/08/2024 au 14/08/2024**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 24 Juin

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 05 aout	Présence	Mardi 06 aout	Présence	Mercredi 07 aout	Présence
Journée	Activités autour du festival de Cannes	<input type="checkbox"/>	Activités autour du festival de Cannes	<input type="checkbox"/>	Activités autour du festival de Cannes	<input type="checkbox"/>
	Judi 08 aout	Présence	Vendredi 09 aout	Présence		
Journée	Activités autour du festival de Cannes	<input type="checkbox"/>	Activités autour du festival de Cannes	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 12 Aout		Mardi 13 Aout	Présence	Mercredi 14 Aout	Présence
Journée	Activités autour de la chasse aux secrets	<input type="checkbox"/>	Activités autour de la chasse aux secrets		Activités autour de la chasse aux secrets	

Attention 8 places seulement au départ du Pôle enfance jeunesse de Bubry avec Hugo à 8h30 retour à Bubry à 17h30.

Vous pouvez déposer vos enfants inscrits directement à Quistinic aux horaires suivants : 7h30/18h30

Date :

Signature :



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

